

L'Autorité de la concurrence déclenche l'examen approfondi de l'acquisition de Tatex par le groupe Geodis

Publié le 21 juin 2011

Le 1er mars 2011, le groupe Geodis, filiale de la SNCF, a notifié à l'Autorité de la concurrence son intention d'acquérir le contrôle exclusif de Tatex.

Geodis et Tatex sont deux entreprises actives dans le secteur de la messagerie de colis.

Ce projet de concentration est la troisième notification à l'Autorité de la concurrence d'une acquisition par Geodis d'une entreprise active dans le secteur de la messagerie de colis depuis 2009¹.

L'Autorité de la concurrence considère que l'opération soulève des doutes sérieux et nécessite l'ouverture d'une phase d'examen approfondi (phase 2).

Au cours de cet examen, l'Autorité s'attachera notamment à déterminer, en s'appuyant sur une consultation élargie des acteurs du marché, si l'opération est de nature à porter atteinte à la concurrence notamment dans le secteur de la messagerie express domestique entre professionnels (« B to B »), s'agissant en particulier d'envois de colis lourds (à partir de 30 kilogrammes).

Les textes prévoient que cet examen s'effectue en principe dans un délai de 65 jours ouvrés à compter de l'ouverture de la phase 2, ce délai pouvant être allongé si nécessaire, par exemple pour mener à bien la finalisation d'engagements ou pour tenir compte de la survenance d'un fait nouveau.

¹*Voir les décisions de l'Autorité de la concurrence 10-DCC-26 du 26 mars 2010 relative à l'acquisition par Geodis de Ciblex et*

09-DCC-40 du 4 septembre 2009 relative à l'acquisition par Geodis d'agences commerciales de Cool Jet.

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la
communication
01 55 04 02 14
Contacteur par mail